
● Deuxièmement, nous prôtons une interdiction générale des mines terrestres antipersonnel. Depuis qu'il a annoncé, en janvier 1996, un moratoire sur la production, l'exportation et l'utilisation opérationnelle (sauf à des fins de formation) des mines terrestres antipersonnel, le Canada fait fonction de chef de file international de la campagne visant à éliminer ces instruments de guerre et de souffrance. Nous travaillons en ce sens auprès des Nations unies et des organisations régionales auxquelles nous appartenons.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans l'obtention de la reconduction indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Canada seconde les efforts déployés en vue de la conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Un autre élément des activités canadiennes de contrôle des armements et de désarmement est le lien entre les dépenses militaires et l'aide publique au développement. Le Canada s'inquiète que la trop grande ampleur des dépenses militaires dans les pays en développement ne réduise les maigres ressources publiques servant à répondre aux besoins fondamentaux de la population. Le Canada ne peut agir efficacement seul; il continuera donc de se pencher sur ces questions auprès d'institutions multilatérales et de concert avec des nations ayant une optique commune. Il travaille en ce sens auprès du comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de ses partenaires du G-7. Les institutions financières internationales commencent aussi à s'intéresser à cette question. Dans les analyses qu'il consacre à différents pays, le Fonds monétaire international prend maintenant en considération les dépenses non productives engagées, dont les dépenses militaires excessives.

Le Canada cherche à favoriser une transparence et une responsabilité accrues en ce qui a trait au commerce des armes classiques. Le pivot de cette activité est l'Arrangement de Wassenaar, dont le Canada a été un membre fondateur en 1995. Ce groupe, qui compte actuellement quelque 31 pays, cherche à assurer la sécurité régionale et internationale en prévenant les accumulations déstabilisatrices d'armes classiques et de matériel à utilisation mixte.

La politique de contrôle des exportations et sa mise en application

Le contrôle des exportations de nos marchandises et de notre technologie militaires est un complément important des efforts plus globaux du Canada au chapitre du contrôle des armements et du désarmement. La définition des marchandises militaires (voir page 5) est tirée de la Liste internationale de matériel de guerre, que tiennent à jour un groupe de pays, dont le Canada, désireux de contrôler la prolifération des armes classiques. Cette liste a été incorporée à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC) en tant que Groupe 2 (matériel de guerre).

En vertu des lignes directrices actuelles sur la politique de contrôle des exportations, le Canada contrôle rigoureusement les exportations de marchandises et de technologies militaires vers les pays:

- a) qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés;
- b) engagés dans des hostilités ou qui risquent de l'être;
- c) faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies;